

Guide en hygiène et salubrité

Ce guide est un outil complémentaire qui sert à préciser les points que nous retrouvons à l'intérieur de la grille de l'audit en hygiène et salubrité. Chaque numéro dans le guide se réfère au même point en caractères gras dans l'audit.

1. Évaluation visuelle du milieu (catégorie de surface)

1.1 Plancher et revêtement de sol.

- Tapis : Absence de taches/saleté
- Plancher : Absence de saleté/débris et présence de brillance
- Plinthes et coins : Absence de poussière/débris

1.2 Contenants à déchets.

- Contenant à déchets ordinaires et à matière recyclable :
- Quantité de déchet/saleté : poubelles sans souillures, poubelles pas trop remplies, pas de déchet à côté de la poubelle

1.3 Mobilier aires communes (mains courantes, boîtes de gants, chaises/fauteuils, téléphones, chariots de matériel, etc.).

- Propre sans saleté/taches/poussière

1.4 Mobilier chambres.

- Bureau, table de chevet, barre d'appoint, chaises/fauteuils et lit est propre et sans saleté/taches/poussière

1.5 Miroirs et fenêtres.

- Propre sans saleté/marques/traces doigts

1.6 Bains et douches.

- Propre sans saleté/résidus/dépôts

1.7 Distributeurs solutions hydro alcooliques/savon.

- Quantité suffisante/sans saleté/et sans résidus

1.8 Rideaux et parures de fenêtres.

- Propre sans poussière/saleté/souillure

1.9 Toilettes, urinoirs et sièges surélevés.

- Propre sans taches/saleté

1.10 Éviers.

- Propre sans saleté/résidus

1.11 Murs, plafonds et luminaires.

- Surfaces des murs et plafonds : propre sans saleté/marques
- Moulures/décoration/cadre/rail lève-personne : Propre sans poussière

1.12 Évent, diffuseurs, radiateurs.

- Paroi ou surfaces sans poussière
- Ventilateur, climatiseur sans poussière/toile d'araignée

2. Préparation et généralités

Le préposé applique les précautions additionnelles lorsque nécessaire :

Équipement requis avant d'entrer dans la zone froide :

- Masque de procédure

Équipement requis avant d'entrer dans la zone tiède ou chaude :

- Précaution gouttelettes-contact-protection oculaire :
Masque de procédure/protection oculaire/jaquette/gants
OU
- Précaution gouttelettes-contact-protection oculaire et APR,
précaution gouttelettes-contact-protection oculaire aérien ou selon la
situation.
Masque APR N-95/visière/jaquette/gants

3. Techniques de travail

3.2 Le préposé utilise les produits recommandés et les quantités requises.

- Les produits utilisés pour la désinfection des surfaces doivent être approuvés par Santé Canada avec un DIN.
- Le préposé respecte la dilution selon chaque produit.
- Ajouter la solution désinfectante en quantité suffisante pour que toutes les microfibrilles soient humides, mais pas trop mouillées (environ 150 ml par microfibrille).

3.4 Le préposé utilise les équipements requis.

- Utilisation d'un chariot au besoin.
- Le préposé utilise des microfibrilles et microfibrilles à plancher.
- Présence d'une chaudière contenant les microfibrilles prétrempées dans le produit approprié et une chaudière pour les microfibrilles souillées.
- Les microfibrilles trempées dans la solution sont utilisables 4h si le contenant est ouvert et 24h si le contenant est fermé.
- Éviter l'utilisation des vaporisateurs comme solution de nettoyage/désinfection.

3.5 Le préposé change de linge, bandeau, solution de nettoyage selon la fréquence requise.

- Ne pas retremper son linge microfibrille souillé dans la solution propre.
- Utiliser une paire de gants et un linge en microfibrille pour chacun des environnements à désinfecter soit : pour l'environnement de chaque usager, pour chaque salle de bain, local, etc. - Lors du lavage des revêtements de sol avec une vadrouille à franges, il est important de changer le contenu du seau lorsqu'il devient visiblement souillé.
- Changement de gants entre chaque environnement différent (chambre ou unité locative, aire commune, etc.) et dès qu'il y a un doute sur la qualité, propreté ou l'intégrité des gants (fissure, déchirure).

3.6 Le préposé respecte la séquence des opérations.

- Respecter l'ordre de passage zone froide-tiède-chaude.

3.8 Le préposé manipule les déchets et le matériel contaminé adéquatement et de façon sécuritaire.

- Se référer au document de la trajectoire des déchets sur le site web pcicissmo.com.

4. Fin de l'intervention

4.1 Le préposé retire les équipements de protection individuelle.

- Selon la procédure : Retrait des gants/hygiène des mains/retrait de la jaquette/hygiène des mains.

4.2 Le préposé effectue l'entretien des équipements.

- Désinfection du chariot d'hygiène et salubrité.

5. Ressources organisationnelles

La plupart des procédures et outils de cette section sont disponibles sur le site web pcicissmo.com.